

02 juin 2017 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 2 juin 2017

Assentiment à l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Canada

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et le Canada, d'autre part.

Cet accord cadre a été signé à Bruxelles le 30 octobre 2016 et constituera la nouvelle base juridique pour les relations bilatérales entre l'Union européenne et le Canada. L'accord cadre est destiné à remplacer la déclaration politique commune sur les relations entre l'Union européenne et le Canada de 1996.

L'accord prévoit une base juridique large et moderne pour les relations entre l'UE et le Canada. Il contient les clauses politiques standard de l'UE concernant les droits de l'homme, la Cour pénale internationale, les armes de destruction massive et les armes légères et de petit calibre, et la lutte contre le terrorisme. L'accord prévoit en outre la coopération dans les domaines du développement économique et durable, de justice, liberté et sécurité ainsi que le dialogue politique. Un comité de coopération conjoint est institué afin de veiller à la mise œuvre de cet accord.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>